



SALLE DES SIMULATEURS

Règlement intérieur

Les activités et travaux pratiques dans les salles de simulateurs se déroulent dans des locaux spécialisés qui ont en commun la présence et l'utilisation de produits et matériels coûteux, fragiles et pouvant présenter des risques électriques, chimiques, biologiques et d'incendie. L'objectif de ce règlement est la mise en œuvre des moyens de prévention nécessaires à la protection des étudiants, des personnels, des matériels et de l'environnement.

Il est attendu de l'étudiant, un comportement responsable, calme et attentif. L'enseignant peut arrêter la manipulation et exclure de la salle de simulateurs tout étudiant qui mettrait en péril sa santé ou celle des autres personnes présentes.

ACCESSIBILITE

- L'accès à la salle de simulateurs n'est possible que durant les heures de TP programmées ou dans des plages d'ouverture annoncées.
- En dehors des plages d'ouverture, l'accès à la salle de simulateurs est soumis à l'autorisation du Doyen ou du Responsable Administratif.
- L'étudiant ne peut quitter la salle de simulateurs sans l'autorisation de l'enseignant, même en fin de séance de travail.
- En dehors de ses séances, l'étudiant ne pourra accéder à la salle de simulateurs que sur accord du responsable présent.
- La tenue de travail réglementaire est obligatoire pour tout utilisateur de la salle de simulateurs.
- L'accès au local de stockage est interdit aux étudiants.

TENUE

- La tenue de travail réglementaire obligatoire est composée d'une tunique et d'un pantalon en coton blanc, ainsi que de chaussures à semelles blanches. L'ensemble doit être maintenu en bon état et entretenu régulièrement.
- Les équipements de protection individuelle suivants sont obligatoires : lunettes de protection rigides, masque et gants (bouchons d'oreille éventuellement).
- Le port des lunettes de sécurité est conseillé en permanence et obligatoire lors de l'utilisation des instruments rotatifs par l'étudiant lui-même ou son voisin (perceuse, contre-angle, pièces-à-main, fraises, micromoteur, taille-plâtre, ...) et en cas de risque de projection (fluides, crochets, cire, résine...).
- Les cheveux longs et mi-longs doivent être attachés et couverts d'une charlotte.
- Le port de bijoux est strictement interdit (main, poignet, cou, oreilles, visage, ...) de même que le vernis à ongle.
- L'entrée en salle de TP se fait en tenue de travail réglementaire. L'étudiant doit se changer au vestiaire.

PROPRETE ET RANGEMENT DE LA SALLE

- Chaque étudiant doit avoir un sous-main afin de protéger son poste de travail.
- En fin de TP, la surface et l'intérieur du poste de travail doivent être laissés propres et le siège rangé.
- Les morceaux de plâtre, de cire, de résine ou autres produits au sol doivent être grattés et le sol nettoyé. Si le nettoyage n'est pas respecté de façon collective, le responsable du TP ou le technicien affectera des étudiants au nettoyage.
- Les appareils électriques doivent être éteints à la fin de chaque séance (scialytique, ordinateur, brûleurs électriques ...).
- Il est interdit de détourner le matériel de sa fonction. Le matériel doit être utilisé dans le strict respect des consignes. Il est notamment strictement interdit de jouer avec l'eau, les sprays, et les matériaux divers (la cire, le silicone ...).
- Les casiers à matériel en salle d'imagerie ne sont pas considérés comme vestiaire. Aucun vêtement ne doit y être entreposé de même que dans les salles de simulateurs.

HYGIENE ET SECURITE

- Tout incident ou accident doit être signalé immédiatement à un responsable.
- Il est interdit de boire et de manger dans les salles.
- Le lavage des mains est obligatoire en début et en fin de séance, et systématiquement en cas de souillure.
- Le port de gants est obligatoire durant toute la séance de TP.
- Les objets piquants, tranchants, coupants sont à éliminer dans le collecteur spécifique. Les déchets avec risque infectieux sont à éliminer dans les sacs poubelles jaunes.
- Les téléphones et écouteurs doivent rester au vestiaire.
- En cas d'utilisation d'instruments chauffants (spotflam, brûleur électrique,...), respecter une distance de sécurité de 60 cm entre l'instrument et le matériel environnant (scialyrique, lampe, écran tactile,...).
- Les équipements électriques doivent être éteints lors des démonstrations (contre-angle, aspiration...).
- Les issues de secours sont à laisser libre, ainsi que le passage entre les plans de travail.
- Il est interdit de monter sur les tabourets, sur les postes de travail et pupitres, sur les paillasses, ni sur les casiers ou armoires.

CONSIGNES PARTICULIERES

- Les étudiants responsables de dégradations (matériels ou mobiliers) devront prendre la réparation ou le remplacement à leur frais.
- Les postes de simulateurs étant fragiles, en cas de difficulté prévenir immédiatement le technicien. Ne jamais sortir en force la tête de simulateurs.
- Ne jamais s'appuyer, s'asseoir ou entreposer des objets lourds (mallette d'instruments...) sur le plan de travail.
- En cas de problème technique, ne pas attendre l'aggravation, mais signaler le défaut immédiatement.
- Les appareils d'aspiration servent à vider l'eau située dans la joue, exclusivement avec une canule et un embout adapté. Il est interdit d'aspirer des déchets (amalgame, résine, instrument, fraise,...).
- L'accès aux armoires de matériels, meubles et locaux de rangement est interdit aux étudiants.
- Aucune perturbation n'est permise sous peine d'expulsion de la salle.
- Après attribution d'un numéro de casier et de vestiaire, l'étudiant doit donner un double de ses clés de cadenas au responsable prothésiste avant de les verrouiller (vestiaire, casier de la salle de stage et des salles de simulateurs).

**L'étudiant ne sera pas admis en salles de travaux pratiques
s'il n'est pas en tenue réglementaire,
s'il a oublié son matériel
ou s'il est en retard.**

Tout objet trouvé sera jeté.

L'étudiant veillera à ne pas oublier son matériel
tant au niveau du vestiaire, des casiers de matériel ou de son poste de travail.

Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg

Le Doyen

Je soussigné reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur des salles de simulateurs de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg. Je m'engage à le respecter et à suivre les consignes de sécurité qui ont été exposées le jour de la rentrée.

Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg

L'étudiant